

Intervention Oliver Hunziker

Journée d'études 26. Janvier 2023, Fribourg

La séparation/divorce des parents et le droit de garde/visite. Ou comment exercer son droit de parent au-delà de la conjugalité ?

Je suis très heureux de partager avec vous aujourd'hui quelques réflexions sur le maintien des liens de parentalité après une rupture/un divorce.

*Je m'appelle Oliver Hunziker, je suis président de l'Association pour la responsabilité parentale VeV depuis 2005 et président de l'organisation faîtière pour la parentalité partagée depuis 2008. Dans ces fonctions, je m'occupe depuis de nombreuses années des conséquences d'une séparation/divorce, tant pour les parents que pour les enfants concernés.

*Alors que la VeV est active en tant qu'organisation de conseils aux parents dans toute la Suisse alémanique, l'organisation faîtière GeCoBi s'occupe principalement des changements politiques et des bases techniques. Politiquement, nous avons suivi la réforme de la garde de 2004 jusqu'à l'introduction de la garde parentale conjointe en 2014, mais aussi l'aménagement de la pension alimentaire avec l'introduction de la garde alternée en 2017. Le credo des deux organisations est « Les enfants ont besoin de leurs deux parents ».

L'un des mots les plus laids dans le domaine est déjà dans le titre aujourd'hui.

*C'est le droit de visite. Malheureusement, ce triste terme se retrouve encore aujourd'hui dans la loi, même si, grâce à la garde alternée, son sens a fortement diminué. Quiconque s'imagine un instant qu'il n'a que le droit de visiter ses enfants comprendra sûrement ce que je veux dire.

Ce mot exprime à lui seul l'idée qu'avait le législateur lorsqu'il a écrit les conséquences de la séparation/divorce dans la forme originelle du Code civil.

Un parent (généralement la mère) avait le droit de garder l'enfant (alors: « garder l'enfant »), tandis que l'autre parent (généralement le père) avait le droit de visiter ou d'être visité occasionnellement par les enfants.

Heureusement, on s'est beaucoup éloigné de cette idée ces 20 dernières années, même si on a parfois l'impression que cette prise de conscience n'est pas encore parvenue à tout le monde.

****** Aujourd'hui, l'idée que les enfants ont besoin de leurs deux parents prévaut, du moins lorsqu'il n'y a pas d'argument objectif contre ce partage, c'est-à-dire dans la grande majorité des cas. Vous restez parent à vie. Les lois et les tribunaux ne peuvent dissuader quiconque à accepter cette évidence.

****** En fin de compte, peu importe pour les enfants que leurs parents vivent ensemble, soient mariés ou non, séparés ou divorcés. En d'autres termes, le statut juridique des parents les uns par rapport aux autres n'est tout simplement pas important pour les enfants. Pour eux, la fiabilité, l'affection, le dévouement et l'amour, ainsi que la sécurité de leurs parents, comptent bien plus que leur état civil.

On dit souvent qu'une séparation/divorce est traumatisante pour les enfants.

****** Je pense que cela va trop loin. Ce n'est pas le fait que les parents se séparent qui bouleverse les enfants, mais la façon dont cela se passe.

Lorsque les parents se séparent, ils se retrouvent dans une phase difficile. Pour eux, une phase de la vie touche à sa fin, les rêves doivent être enterrés, l'insécurité économique est imminente et les émotions oscillent entre tristesse, peur, inquiétude et colère.

****** Malheureusement, nos procédures conçues pour de tels changements se concentrent principalement sur ces sentiments et sur la situation des parents en général. Le tribunal, chargé de trancher et les deux partis, souvent renforcés par leurs avocats, en sont le meilleur exemple. Il s'agit de finaliser une période, et de chiffrer le passé et ses conséquences.

Contrairement aux poursuites pénales ou aux infractions contre les biens, la séparation/le divorce avec enfants concerne principalement l'avenir des enfants.

Et cet avenir est fortement influencé par la façon dont les parents et le système d'aide façonnent cette phase de transition.

La prise de conscience qu'une séparation/divorce avec enfants n'est pas une conclusion mais plutôt une transition est aussi logique qu'évidente. Mais nos processus juridiques sont-ils vraiment orientés vers cela ? La formation de ceux qui accompagnent ces démarches répond-elle vraiment aux exigences d'une solution tournée vers l'avenir ?

Je crois que ce n'est pas le cas. Bien sûr, il y a de nombreux représentants dans les tribunaux et les autorités qui font un excellent travail et trouvent de bonnes solutions dans la mesure du possible. Mais cela ne change rien au fait que les concepts de base d'une compensation partielle du passé avec une décision ultérieure d'un tribunal ne peuvent rendre justice à la situation de la plupart des familles séparées.

*Grâce à la garde partagée, à la possibilité de garde alternée, mais aussi grâce à une meilleure intégration des mères sur le marché du travail, de nombreux couples sont déjà en mesure de vivre des modèles plus ou moins bons de coparentalité pour eux-mêmes et leurs enfants, même après une séparation ou un divorce.

Cependant, selon la situation initiale, ce n'est pas possible pour tout le monde.

Certains parents sont tellement déstabilisés par la situation, les événements passés ou les émotions qu'ils peuvent difficilement percevoir les besoins de leurs enfants sans aide extérieure.

C'est là que l'État ou des associations doivent jouer leur rôle et offrir un soutien à ces parents, si nécessaire avec une certaine vigueur.

** Aujourd'hui, nous sommes à environ 16 000 divorces par an, avec 12 000 enfants concernés, plus les enfants de couples séparés. Un nombre élevé qui est pratiquement stable depuis plusieurs années. Surtout si on le compare au nombre de naissances, qui était d'environ 89 000 la même année.

Nous avons tellement progressé que la garde alternée n'est plus perçue comme une simple possibilité théorique, mais est devenue la variante privilégiée, du moins dans certains cantons et arrondissements.

Bien sûr, cette forme de garde ne convient pas à TOUT LE MONDE, mais elle est certainement réalisable pour de nombreux parents sous une forme ou une autre.

*Elle présente de nombreux avantages pour toutes les personnes impliquées.

** - Pour le couple, cela signifie que les deux partenaires restent impliqués dans l'éducation des enfants, mais aussi dans la génération de revenus nécessaires à cela. Cela conduit à un partage des tâches et à une meilleure compréhension mutuelle des rôles respectifs.

****** - Pour les enfants, cela signifie qu'ils restent en contact avec leurs deux parents. Cela signifie également une plus grande sécurité financière.

****** - Pour l'économie, ce concept signifie que moins de femmes quittent le marché du travail à long terme, mais qu'elles se réintègrent beaucoup plus tôt.

****** - Pour l'État, cela signifie qu'il y a moins de coûts, à la fois dans le processus de séparation et par la suite au niveau de la sécurité financière des ménages. En particulier, le revenu total de la famille séparée est idéalement plus élevé que si un seul parent travaillait à son financement.

Comme mentionné précédemment, nous devons être conscients que toutes les personnes dans cette situation ne sont pas capables de la considérer objectivement. De nombreuses personnes passent par différentes phases pendant la période de séparation/divorce. Ils deviennent aussi influençables et sont souvent déstabilisés. Il faut donc des offres ciblées pour convaincre les parents que, même s'ils ne sont plus en couple, ils resteront parents.

Cependant, si la solution trouvée est bancal, cela peut aussi avoir des conséquences sur les générations futures. Souvenons-nous:

***** Nos enfants apprennent de l'exemple de leurs parents.

En cas de séparation/divorce, les parents montrent aux enfants par l'exemple comment les adultes résolvent les conflits. Quiconque a travaillé avec des couples très conflictuels peut imaginer ce que cela signifie pour les enfants.

C'est là que notre organisation intervient et prodiguent des conseils depuis des années, mais il reste encore beaucoup à faire. Cela nécessite un soutien gouvernemental sous la forme de services de conseil aux parents, d'ajustements des procédures et d'autres mesures d'accompagnement.

Il existe déjà plusieurs modèles et concepts pour cela dans le monde.

***** Je voudrais mentionner brièvement le modèle australien des Family Relationship Centres, un réseau gouvernemental de premier point de contact pour les parents qui veulent se séparer. Ce modèle est véhiculé par nos associations depuis longtemps. Le canton de Berne veut aussi examiner un tel modèle dans un futur proche. En bref, ces centres des relations familiales peuvent aider en fournissant des conseils sur les relations familiales à toutes les étapes de la séparation. Les centres se spécialisent dans l'organisation de séances de médiation conjointes pour le

règlement des conflits familiaux entre parent ou avec les membres de la famille afin de trouver des solutions.

*Un autre modèle est la pratique dite de Cochem, pratiqué dans la ville allemande de Cochem depuis le milieu des années 1990. L'objectif premier est ici de changer la nature des procédures dans la mesure où les familles concernées sont suivies de près par les institutions et la durée de la procédure qui est significativement réduite. La médiation et l'accompagnement y jouent un rôle central.

Le canton du Valais étudie actuellement l'introduction de cette pratique, et le canton de Vaud s'en préoccupe également. Un modèle de ce type, connu sous le nom de Basler Weg, est utilisé à Bâle depuis plusieurs années.

Donc cela avance, c'est la bonne nouvelle. Comme déjà mentionné au début, le progrès n'est pas linéaire et ne se fait pas partout de la même manière. Et c'est inquiétant, car cela signifie finalement que la qualité de la solution pour un enfant peut dépendre de l'endroit où il vit et va à l'encontre de ma conception de la sécurité juridique.

*Nous devons intensifier et adapter notre droit de la famille à la réalité. Répartition des tâches dans les activités domestiques, l'éducation des enfants, le soin apporté aux proches et l'emploi rémunéré, travail à temps partiel pour les hommes et les femmes, égalité parentale, congé parental pour les deux parents - **tout cela n'est pas seulement souhaitable pour la jeune génération Z, mais c'est ce qu'elle attend.

**Merci de votre attention.